

**Commune de CHARGEY LES GRAY**  
**Compte-rendu Conseil Municipal**  
**Séance du 13 mars 2025 – 20H**

<u>Début de la séance</u>	:	20H00
<u>Quorum atteint</u>	:	11 membres présents. 4 absents – Daniel FRANCOIS - Stéphanie DESCHAMPS - Lise LOMBERGER – Roland GACONNET
<u>Présents</u>	:	Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET, BERNARD, Messieurs HEGO, BESANCENOT, COURIOL – JOBARD – TOURNERET - CHAUVELOT – POINCENOT.
<u>Procuration</u>	:	Roland GACONNET donne procuration à M. COURIOL Daniel FRANCOIS donne procuration à A. JOBARD

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-0-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/01/25 à l'unanimité.

**2.- Délibérations**

Réfection de la route du bois de Lalleau. SNCF réseau va entreprendre la remise en état de ce chemin (longueur 1632m). 2 devis ont été demandés. 80 % des travaux seront financés par SNCF Réseau ; restera à la charge de la commune 20 %.

**Le Conseil vote à l'unanimité ce chantier et son principe de financement.**

L'association foncière s'est engagée à refaire le chemin communal qui conduit à la forêt.

Location parcelle ZV16 : Madame le Maire informe du choix du Préfet d'accorder la location de la parcelle ZV 16 à Madame Céline MEIER. Le conseil réitère sa préférence pour accorder cette location à l'EARL « Combe au Berger » en raison de leur récente installation.

Chantal GUINET soumet le vote à bulletin secret.

**Résultat du vote** : EARL « Combe au berger » : 8 voix – Céline MEIER : 4 voix – 1 blanc.

Antenne Relais ATC : Madame le Maire rappelle la rencontre avec M. MALLET, représentant de la société ATC le 11.02.25.

Le territoire doit être couvert à 100 %. Elle présente la meilleure implantation retenue puis la délibération à prendre. Elle soumet alors cette proposition au vote de l'assemblée.

**Résultat du vote** : 10 pour – 2 contre – 1 blanc.

Convocation au Tribunal de Chaumont : Madame Le Maire rappelle les faits.

La commission de surendettement de Haute-Marne avait proposé l'effacement de la dette du locataire d'un appartement communal. La commune s'y étant opposé, c'est le tribunal de Chaumont qui prendra une décision. La commune sera représentée par le Maire ou son Premier adjoint. Il convient de prendre une délibération pour autoriser l'un ou l'autre à défendre les intérêts communaux.

**Cette délibération est votée à l'unanimité.**

Accès parcelle : L'accès à cette parcelle est difficile. Le propriétaire qui demande à obtenir un passage s'est adressé à l'Association Foncière, au Département ainsi qu'à la commune. Il souhaite dans un premier temps faire appel à un conciliateur de justice. Si cette démarche n'aboutit pas, il pourra saisir le Tribunal Administratif.

Madame le Maire demande au conseil de prendre deux délibérations afin que les intérêts de la commune soient représentés.

Délibération n°1 : Le conseil municipal autorise M. Pascal HEGO ou M. André JOBARD à représenter les intérêts de la commune auprès du conciliateur de justice pour l'affaire de la parcelle.

Délibération n°2 : Le conseil municipal autorise M. Pascal HEGO ou M. André JOBARD à représenter les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif pour l'affaire de la parcelle.

**Ces deux délibérations sont votées à l'unanimité.**

### **3. INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire communique les informations suivantes à l'assemblée :

- Feux récompenses : ENEDIS a installé le compteur électrique route nationale. La mairie attend la réponse pour l'attribution éventuelle d'une subvention DETR. Chantal GUINET rappelle la possibilité de créer cette installation sur deux exercices. Le conseil confirme ce choix.
- Habitat 70 : Pas de nouvelles informations. Madame Le Maire a contacté ORANGE pour mettre en place les réseaux dans la partie qui nous incombe.
- P.L.H. : Une réunion de travail s'est tenue le 26 février afin de remplir le questionnaire. Les membres ont une nouvelle fois regretté que la commune soit classée « commune sous influence », ce qui limite notre développement. Chantal GUINET rappelle les 3 possibilités qui s'offrent à nous de 2025 à 2031 :
  - . scénario linéaire : 9 logements et une sortie de vacance,
  - . scénario adapté : 3 logements et aucune sortie de vacance,
  - . scénario autre.

Nous avons choisi le scénario « autre ». Nous demandons 15 logements sur 6 ans pour 3 sorties de vacance.

- P.L.U.I.: Deux réunions avec les agriculteurs dont eu lieu dont une à Chargey les Gray. Les agriculteurs ont signalé les problèmes qu'ils rencontrent dans la rue de Montot avec le stationnement des véhicules.
- Compteur électrique éclairage public : Au mois de Janvier, ENEDIS nous a annoncé qu'il n'y avait pas de compteur électrique rue des lombardes pour l'éclairage public. Ils ont installé un compteur linky et qu'en conséquence, ils devaient procéder à un rappel de facturation sur 4 années. L'estimation présentée n'est pas réaliste. Des discussions sont en cours afin de parvenir à un montant conforme à la réalité. La puissance de ce compteur sera réduite. Le conseil sera informé de la suite des négociations pour parvenir à un montant acceptable.
- Droit de préemption : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la maison sur le terrain ZN 98 et 137 et sur la parcelle ZN 116 .
- Lotissement des jardins : Le bilan laisse apparaître un excédent de 17751.08 € ; cette somme sera intégrée dans la section de fonctionnement du budget général.
- Compte administratif :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	348 451.22	470 767.52
Investissement	170 572.58	67 163.00

CAF brute : 122 316.30€

CAF nette : 85 711.30 (après retrait annuité emprunt 2025)

Report exercice N-1

Report en section fonctionnement		460 852.22
Report en investissement	- 28825.19	

Total exercice

	547 848.99	998 783.57
--	------------	------------

Résultats cumulés

Fonctionnement	348 451.22	931 619.74
Investissement	199 397.77	67 163083
	547 848.99	998 783.57

Reste : 450 934.58

Dépenses d'investissements 2024 : Total dépenses 170 572.58 €

Bois et forêt	8911.75
Portes fontaine	2900.00
Chaudière	11 890.00
Route Crobonot/rente rouge	35 409.00
Trottoirs rue peupliers	30 755.60
Syndicat voirie	12 165.00
Trottoir rue du moulin	3157.20
Signalisation	9308.86
Remorque	4079.28
Tronçonneuse	860.00
Ecran ordinateur	151.34
Sied	573.15
Emprunt	50359.29
Opération patrimoniale	52.11

Recettes d'investissements 2012 : Total recettes 67163.00 €

DETR	14603.82
Tva	4713.51
Subvention chaudière	2774.52
Remboursement chaudière	4994.68
Solde 2023	28825.19
Cauton	1200
Subvention AFR	10000.00
Sied	52.11

### Quels investissements pour 2025 ?

✓ **Remboursement emprunts**

36 605€

✓ **Projet Habitat 70**

Dépenses	Recettes
Ingénierie 70 : 58 727€	Achat terrain : 49 000€
Orange : 1708€	
Enedis :	

Estimation coût pour la commune : 11 435€

Sans compter les (3X2500) que nous devons apporter en soutien

✓

✓ **Travaux forêt**

Devis ONF 2025 : 16 572€HT ou 19 526.94€TTC

✓ **Chemin bois de Lalleau**

Entreprise Taponot : 35 634€ HT

SNCF réseau se propose de prendre 80 % à leur charge soit 28 507.20€

Reste à charge pour la commune : 7 146€

Velet terrassement : 39 910€

Reste à charge pour la commune : 7 982€

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance

P.HEGO